



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

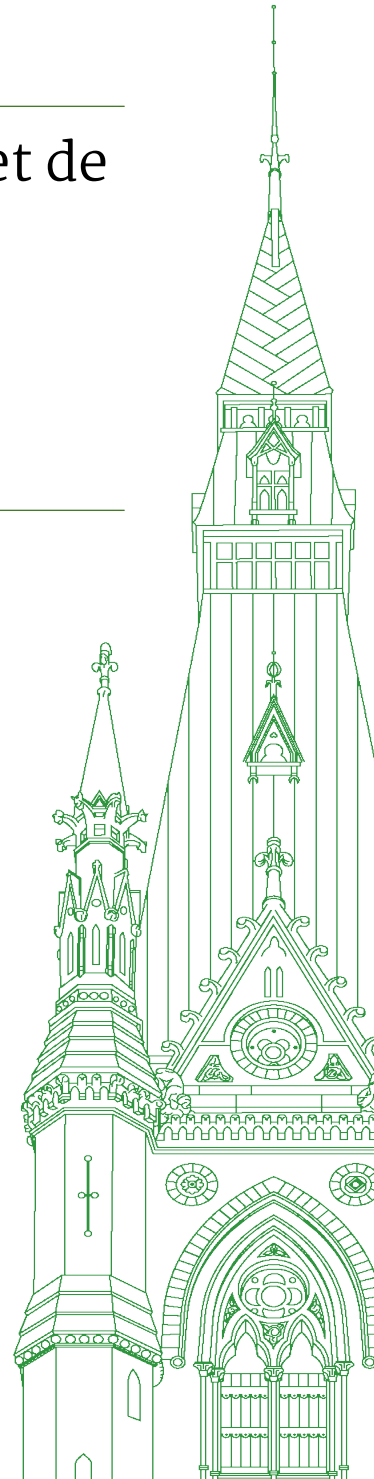
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 038

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mercredi 23 juin 2021

Présidente : Mme Salma Zahid



Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le mercredi 23 juin 2021

• (1655)

[Traduction]

La présidente (Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.)): Je déclare la séance ouverte. Bonjour à tous. Bienvenue à la 38^e réunion du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes.

Le Bureau de régie interne exige que le Comité respecte les protocoles sanitaires suivants: maintenir une distance physique d'au moins deux mètres avec les autres; porter un masque non médical à moins d'être assis, même s'il est préférable d'en porter un en tout temps, même assis; et enfin maintenir une bonne hygiène des mains en utilisant le gel antiseptique disponible dans la salle de comité et en se lavant régulièrement les mains avec du savon. Je vais faire appliquer ces mesures à titre de présidente. Je vous remercie tous et toutes de votre collaboration.

La réunion d'aujourd'hui se déroulera dans un format hybride, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le 25 janvier. Je vais vous faire part de quelques règles à suivre.

Les services d'interprétation sont offerts pour cette réunion. Vous pouvez vous exprimer dans la langue officielle de votre choix. Vous pouvez choisir entre le plancher, l'anglais ou le français au bas de votre écran. Si vous désirez prendre la parole, vous trouverez la fonction « main levée » à la barre d'outils principale. Je vous rappelle que tout commentaire doit se faire par l'entremise de la présidence. Lorsque vous n'avez pas la parole, votre micro devrait être en sourdine. Le greffier et moi tiendrons une liste d'orateurs à jour pour tous les membres du Comité.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité mercredi le 26 mai, le Comité reprend aujourd'hui son étude sur l'impératif économique et l'importance à long terme pour les petites municipalités rurales à l'extérieur des grandes villes de retenir les nouveaux immigrants. Il s'agit de notre dernière réunion avec témoins.

De Collèges et instituts Canada, nous accueillons Denise Amyot, présidente-directrice générale, ainsi que M. Mark Frison, président du Assiniboine Community College. Nous accueillons aussi des témoins de Droit à l'Emploi, à savoir Martine Groulx, directrice générale, ainsi que Bruno Magnan, coordonnateur des services d'immigration.

Je tiens tout d'abord à remercier nos témoins d'être ici aujourd'hui. Merci de votre patience. Je sais que vous attendiez le début de la réunion depuis 15 heures. Nous avons été retardés en raison des votes à la Chambre. De plus, la Chambre s'ajournera aujourd'hui pour les vacances d'été.

Certains membres du Comité m'ont dit avoir des engagements après 17 h 30. J'ai discuté avec certains membres du Comité — des

députés de divers partis m'ont contactée aujourd'hui — et voici ce que je propose: écoutons les témoignages de nos témoins. Ils disposeront de cinq minutes pour leurs remarques liminaires. Après coup, nous passerons aux travaux du Comité à huis clos et donnerons les consignes de rédaction à l'analyste pour la lettre au ministre, adopterons le budget pour cette étude, remercierons tout le monde et lèverons la séance.

Si cela vous sied, je vais procéder ainsi. Cela dit, si des membres du Comité ont d'autres suggestions, je suis prête à les entendre.

Allez-y, madame Kwan.

• (1700)

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Merci beaucoup, madame la présidente. Votre proposition me convient.

J'aimerais aussi simplement mentionner que lors de la réunion du Comité du 8 mars, j'ai demandé à la ministre adjointe de nous donner des renseignements à propos du suivi gouvernemental de la mise en application de l'exemption prévue à l'alinéa 179(b) pour la double intention, après que le gouvernement ait indiqué avoir donné un avis spécial concernant l'utilisation de la double intention. Mme Tapley a dit qu'elle nous ferait part des changements observés et du suivi de ces renseignements.

Or, le Comité n'a toujours pas reçu ces renseignements, alors je me demande si la présidente pourrait faire un suivi auprès de la ministre adjointe, afin de les obtenir et de les distribuer aux membres du Comité.

La présidente: Je vous remercie d'avoir soulevé ce point, madame Kwan. Le greffier et moi-même allons contacter les fonctionnaires du ministère pour voir s'ils peuvent nous envoyer ces renseignements. Ils seront distribués aux membres du Comité dès que nous les recevrons.

Mme Jenny Kwan: Merci.

La présidente: Allez-y, monsieur Dhaliwal.

M. Sukh Dhaliwal (Surrey—Newton, Lib.): Merci, madame la présidente.

J'aimerais premièrement savoir combien de témoins livreront des remarques liminaires?

La présidente: Deux témoins livreront des remarques liminaires. Ils disposeront de cinq minutes chacun.

M. Sukh Dhaliwal: Merci, madame la présidente.

Mme Kwan approuve votre proposition et moi de même, mais je proposerais d'offrir un minimum de 5 minutes et un maximum de 10 minutes aux témoins. Ils auront ainsi le temps d'exposer leurs arguments.

La présidente: Merci, monsieur Dhaliwal.

Allez-y, madame Normandin.

[Français]

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Je vous remercie beaucoup.

Dans la même veine, je trouve cela dommage parce que, dans certains cas, c'est la deuxième fois que nos témoins se présentent. Ils ont été très patients et j'aurais aimé pouvoir leur poser des questions. Je pense que cela aurait été bénéfique pour le Comité.

Je comprends les contraintes de temps de mes collègues, mais je pense que le contexte justifie qu'on accorde plus que cinq minutes seulement. Nous pourrions aussi rappeler aux témoins que, s'ils veulent ajouter certains éléments, ils pourront le faire par écrit par la suite.

[Traduction]

La présidente: Merci, madame Normandin.

Je remercie les membres du Comité de leurs commentaires. Les membres semblent être en faveur de ma proposition, mais si les témoins ont besoin de plus de cinq minutes, cela me va. Je ne les interromprai pas. Ils peuvent donc livrer leurs remarques liminaires importantes. S'ils ressentent le besoin de nous envoyer un mémoire après leur témoignage, c'est tout à fait possible de le faire.

Cela dit, je souhaite à nouveau la bienvenue à nos témoins. Je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui.

Nous allons débiter avec Mme Amyot, présidente-directrice générale de Collèges et instituts Canada.

Allez-y, madame Amyot.

Mme Denise Amyot (présidente-directrice générale, Collèges et instituts Canada): Merci, madame la présidente.

Bonjour. Je suis très heureuse d'être des vôtres aujourd'hui pour vous parler de la façon dont les collèges appuient le recrutement et la rétention d'immigrants qualifiés pour améliorer les résultats sur le marché du travail.

Les collèges jouent un rôle unique dans l'écosystème de l'immigration. Ils interagissent à de nombreux points de contacts clés dans le parcours d'immigration en attirant des étudiants étrangers, en appuyant la rétention des immigrants par l'entremise de partenariats avec des organismes d'établissement et en offrant de la formation professionnelle sur le chemin de la citoyenneté et au-delà avec le recyclage et le perfectionnement des compétences au fur et à mesure que le marché du travail évolue.

[Français]

Étant donné que 95 % des Canadiens habitent à moins de 50 kilomètres de l'un de nos campus, ce rôle est doublement important dans les communautés rurales. Dans ces dernières, les collèges deviennent des partenaires clés des municipalités et des employeurs dans le contexte des stratégies de développement économique régional, notamment en attirant et en retenant les nouveaux arrivants.

Les collèges développent souvent sur mesure des cours de courte durée — je pourrai revenir là-dessus — pour répondre aux besoins spécifiques des employeurs, y compris des microcrédits ou ce qu'on appelle des microcertifications.

• (1705)

[Traduction]

Par exemple, les collèges appuient présentement le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord et le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.

Mes trois recommandations au Comité aujourd'hui traitent des programmes pilotes dans les régions et en milieu rural ainsi que du rôle du parcours des étudiants étrangers.

Premièrement, alors que le gouvernement fédéral met en place des programmes pilotes dans les régions et en milieu rural et songe à élaborer d'autres stratégies en immigration de concert avec les municipalités, il est essentiel d'augmenter la reconnaissance et les échanges avec les collèges pour améliorer le recrutement, tout comme l'intégration au marché du travail et la rétention des immigrants.

Deuxièmement, il faut faire participer Collèges et instituts Canada ainsi que les autres institutions membres à l'élaboration et à la mise en place de volets pour la résidence permanente pour les étudiants étrangers diplômés des collèges.

Troisièmement, les institutions d'éducation post-secondaire doivent être équipées pour offrir l'appui nécessaire pour améliorer les résultats des étudiants étrangers sur le marché du travail.

Je dépose aujourd'hui le mémoire sur la politique de Collèges et instituts Canada publié la semaine dernière qui traite du rôle que jouent les étudiants étrangers pour l'atteinte des objectifs en immigration du Canada. Le deuxième document sur le rôle des collèges dans l'écosystème de l'immigration du Canada sera publié en septembre.

Je vais maintenant céder la parole à Mark Frison, qui est le président du Assiniboine Community College à Brandon, au Manitoba, et avec qui je partage mon temps de parole aujourd'hui. Il est aussi membre du conseil d'administration de Collèges et instituts Canada.

Allez-y, monsieur Frison.

M. Mark Frison (président, Assiniboine Community College, Collèges et instituts Canada): Merci, madame Amyot.

J'aimerais ponctuer les commentaires de ma collègue sur la capacité des institutions à contribuer aux efforts en immigration dans les milieux ruraux avec trois exemples distincts d'initiatives auxquelles j'ai participé au cours des 20 dernières années.

Le premier exemple remonte à 2003-2004, alors que j'ai eu le privilège de participer à l'élaboration d'une stratégie en immigration pour l'île du Cap-Breton. À l'époque, l'Université du Cap-Breton, l'une des membres de notre association, commençait délibérément à augmenter le recrutement d'étudiants étrangers. Le nombre d'étudiants étrangers a augmenté de façon considérable au cours des dernières années; ils représentent désormais plus de la moitié des étudiants dans cette institution.

En 2019, donc, la population de la municipalité rurale du Cap-Breton a augmenté pour la première fois en 50 ans. Cette période représente toute ma vie. C'était la première fois que la population augmentait, et c'était directement attribuable à l'augmentation d'étudiants étrangers dans cette institution précise.

Le deuxième exemple s'est produit en 2006; j'étais alors président d'un collège à Swift Current, en Saskatchewan. Nombre de PME ont commencé à recruter à l'étranger en raison de la pénurie de main d'œuvre dans la région, mais il n'y avait pas d'agence d'établissement dans le Sud-Ouest de la province. Le collège a pris les devants et a créé l'agence d'établissement, qu'il a gérée pendant les premières années pour la faire éclore avant de la rendre autonome. Je pense que cela aide à illustrer le point que Mme Amyot a souligné sur la façon dont la nature et la portée des collèges peuvent être utilisées pour renforcer la capacité communautaire à appuyer l'immigration.

Enfin, ici, à Brandon, au collège où je travaille, nous sommes passés de moins de 30 étudiants étrangers en 2013 à plus de 600 en 2019-2020. Notre stratégie a été de s'harmoniser avec la population de la province et les objectifs du marché du travail, puisque la majorité des étudiants qui étudient dans notre institution souhaitent un jour devenir citoyens canadiens.

Je peux vous donner un exemple dans le milieu agricole, où on s'attend à ce que 20 % des postes demeurent vacants au Manitoba. Nous avons formé des partenariats avec des transformateurs alimentaires pour élaborer un programme qui permet aux étudiants étrangers de recevoir de la formation et de se trouver des postes rémunérés dans la région, ce qui les aide à payer leurs frais de scolarité et à créer des liens avec des employeurs. Ce programme en est maintenant à sa troisième édition, et il a généré beaucoup d'intérêt chez des familles qui travaillent déjà pour divers transformateurs alimentaires dans la région. Nous savons que si nous arrivons à intéresser des gens au programme qui ont déjà de la famille à Brandon, il y a beaucoup plus de chances qu'ils s'installent ensuite dans la région à long terme. Le programme a reçu plus de 150 demandes de personnes qui demandaient comment ils pouvaient faire venir leur famille par l'entremise de ce programme.

Je noterai — et c'est important pour le gouvernement du Canada — que certains de ces projets n'auraient pas pu voir le jour sans un appui en infrastructure, ainsi que pour les diverses installations et l'équipement par l'entremise des employés des agences de développement régional. Pour réfléchir à la façon dont les collèges peuvent être sollicités pour aider à atteindre les objectifs, il faut voir les choses de façon globale et envisager les divers outils que le gouvernement du Canada pourrait utiliser dans de telles situations.

Merci.

• (1710)

La présidente: Je vous remercie de votre important témoignage, monsieur Frison.

Nous allons maintenant passer aux représentants de Droit à l'Emploi.

Je demanderais à Mme Groulx de commencer.

[Français]

Mme Martine Groulx (directrice générale, L'accueil, Accompagnement des Nouveaux arrivants et Conseils en Recherche d'Emploi, Droit à l'Emploi): Bonjour, tout le monde.

J'ai le grand plaisir d'être ici aujourd'hui et de pouvoir parler à des personnes situées partout au Canada.

Nous allons brièvement vous présenter notre organisme, Droit à l'emploi, et notre service spécifique dédié aux immigrants, L'Ancre.

Nous invitons donc les immigrants à venir jeter l'ancre dans la rivière Richelieu, qui traverse notre ville.

Nous aimerions également vous parler un peu de notre région. Nous sommes situés en Montérégie, la deuxième plus grande région du Québec avec 1,6 million d'habitants. Le territoire est très grand d'est en ouest, soit l'équivalent de deux heures et demie de voiture.

Notre région se démarque par une grande diversité d'emplois dans tous les secteurs. Notre taux de chômage de 5,7 % est très bas, comparativement au taux de 9,2 % à Montréal. C'est le même taux que la moyenne du taux de chômage au Canada. Avant la pandémie, nous étions vraiment dans une situation de plein emploi. C'était criant pour nos entreprises.

Nous sommes situés en Montérégie, dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, qui compte près de 100 000 habitants. Cette ville se situe à seulement 30 minutes de voiture de la ville de Montréal.

Notre population immigrante est très basse. Elle ne représente que 3,5 % de notre population. Nous souhaitons vraiment accroître ce pourcentage, parce que la situation de l'emploi est très florissante. Ce qui est également intéressant pour les immigrants, c'est que tous les services d'une grande ville se retrouvent dans la nôtre. Nous sommes entourés d'espaces verts et d'entreprises agricoles. Plusieurs travailleurs saisonniers en provenance de l'Amérique du Sud viennent travailler pendant la saison chaude.

Notre organisme, Droit à l'emploi, est un organisme de charité qui a une expérience du terrain. Nous avons pour mission de contrer la pauvreté et l'exclusion sociale par l'emploi. Nous existons depuis plus de 30 ans et comptons une quarantaine d'employés formés dans des disciplines variées, notamment en orientation professionnelle, en psychologie, en ressources humaines, en administration et en communications.

Nous avons développé des services spécialisés auprès des femmes, des travailleurs plus âgés et des personnes immigrantes et accompagnons plus de 500 personnes par année. Notre taux de placement en emploi ou pour un retour aux études est de 80 %, ce qui est excellent.

Nous comptons sur la collaboration de nombreux partenaires, y compris un large réseau de plus de 300 entreprises qui accueillent nos participants et nos participantes en stage ou en emploi, et nos principaux bailleurs de fonds sont le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec.

Cela fait presque 15 ans que nous facilitons l'arrivée des immigrants sur notre territoire. Nos efforts ont porté leurs fruits, puisque le nombre d'immigrants est en croissance chez nous. En 2007, lors de la création de L'Ancre, l'école aux adultes n'offrait aucun cours de francisation. Aujourd'hui, on compte plus de quatre classes de francisation. L'an dernier, L'Ancre a accueilli plus de 300 personnes en provenance de 50 pays différents, principalement de l'Afrique et de l'Amérique latine.

Pour favoriser la réussite de l'immigration sur notre territoire, nous agissons tant auprès des personnes immigrantes que dans la communauté. Nous sommes reconnus dans le milieu comme étant la ressource spécialisée dans le domaine et comme agent mobilisateur. Depuis quatre ans, nous coordonnons une table de concertation de partenaires en immigration, qui compte plus de 20 partenaires actifs de tous les secteurs, et nous menons des actions sur quatre fronts: l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention.

En terminant, je voudrais vous parler de quelques clés que nous avons trouvées chez nous pour la réussite de la rétention.

Il faut premièrement faire connaître aux immigrants les possibilités de s'installer dans les régions. C'est un phénomène qui n'est pas connu. Deuxièmement, il faut avoir un réseau d'employeurs intéressés et prêts à les embaucher. Troisièmement, il faut mettre en place des services pour l'apprentissage de la langue d'usage auprès des enfants et de leurs parents, mais aussi des travailleurs en entreprise. Quatrièmement, il faut informer et former les nouveaux arrivants sur le fonctionnement et les valeurs de leur nouvelle société d'accueil. Cinquièmement, il faut outiller les acteurs du milieu, les élus, les entreprises et les intervenants pour bien accueillir et intégrer les nouveaux arrivants. Sixièmement, il faut sensibiliser la population locale pour contrer les préjugés et le racisme. Septièmement, il faut organiser des activités ou des événements qui permettent le rapprochement interculturel avec les membres de la société d'accueil. Enfin, huitièmement, il faut créer de la facilité pour le logement abordable et le transport.

• (1715)

Je vais maintenant céder la parole à M. Magnan, coordonnateur de L'Ancre, qui vous donnera plus de précisions sur nos services auprès des immigrants.

M. Bruno Magnan (coordonnateur, Services d'immigration, L'accueil, Accompagnement des Nouveaux arrivants et Conseils en Recherche d'Emploi, Droit à l'Emploi): Bonjour à tous.

Nos services se divisent principalement en trois volets, le premier étant le volet d'attraction et de régionalisation. Je ne sais pas comment cela se passe dans les autres provinces canadiennes, mais, au Québec, 85 % des personnes immigrantes s'installent dans la grande région de Montréal, alors que 55 % des emplois disponibles sont en région. Ce que nous appelons la « régionalisation » sert justement l'objectif de faire connaître notre ville, ses attraits et les emplois disponibles.

Pour le faire, nous sommes très présents [*difficultés techniques*] à la fois pour offrir des séances, des formations et des conférences dans des lieux qui sont fréquentés par les personnes immigrantes ou les nouveaux arrivants, et ce, afin de leur présenter notre région. Nous allons aussi dans tous les salons de l'emploi en tant qu'organisme recruteur régional. De plus, nous offrons des visites guidées de notre région pour présenter ses atouts et notamment faire connaître la qualité de vie de ses entreprises. Nous organisons également des activités de recrutement directement avec les entreprises lors de salons de l'emploi ou de visites d'entreprise, suivies d'entrevues éclair.

Au cours de la dernière année, nous avons aussi exploré d'autres avenues, notamment les « caravanes de l'emploi ». Le processus est le suivant: un autobus circule dans le parc industriel et les arrêts d'autobus se trouvent à être des entreprises. Des employeurs viennent ainsi faire part de leurs offres d'emploi, et des visites d'entreprises sont également prévues, car, comme on le sait, c'est l'em-

ploi qui attire les gens en région — la formation les attire également.

Le deuxième volet, très important, est celui des services d'accueil et d'installation. Nous offrons de l'aide sur le plan de la recherche de logement, de la sensibilisation des propriétaires et de l'accompagnement vers les services. On peut penser à l'accompagnement nécessaire lors de l'ouverture de comptes bancaires, de l'obtention de la carte d'assurance sociale et de la carte d'assurance-maladie, de l'obtention de services d'hydro-électricité et de télécommunications, ainsi qu'à l'aide nécessaire pour compléter les différents documents. Nous voulons vraiment nous assurer que les gens se sentent soutenus tout au long du processus.

Le troisième volet est celui des services d'aide à l'emploi. J'en ai déjà parlé. Nous faisons de l'arrimage entre les emplois disponibles et les candidats. Il arrive que l'épouse d'une personne ayant obtenu un emploi ait également besoin d'aide pour sa recherche d'emploi. Nous pouvons ainsi l'aider à préparer son curriculum vitae et une lettre de présentation et, s'il y a lieu, l'accompagner pour faire une demande d'équivalence de diplômes. Nous offrons aussi des services d'orientation ou de réorientation, ainsi qu'un service de jumelage avec les entreprises.

En terminant, je dirai que l'immigration est une richesse économique, mais également un enrichissement culturel considérable pour les régions. Je crois sincèrement que toute politique favorisant l'immigration vers les régions doit être soutenue et encouragée, notamment en s'assurant que les organismes sont présents à la fois pour bien accueillir les populations issues de l'immigration et pour bien préparer les populations locales par la sensibilisation.

Si je peux me le permettre, je recommanderais l'octroi de crédits d'impôt aux entreprises. Beaucoup d'entrepreneurs m'en ont parlé en ce qui concerne le recrutement à l'international des travailleurs temporaires. Je ne parle pas ici de travailleurs saisonniers, mais bien de travailleurs temporaires qui ont l'intention de demeurer longtemps. Les entrepreneurs me disent souvent qu'ils aimeraient voir un arrimage précis entre les besoins du marché du travail et l'invitation à venir s'installer au Canada.

Je vous remercie.

• (1720)

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie de votre témoignage, monsieur Magnan.

Sur ce, je remercie tous nos témoins d'avoir témoigné au Comité aujourd'hui. À nouveau, je vous présente mes excuses pour le retard. Je vous remercie de votre patience. Au nom de tous les membres du Comité, je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de témoigner au Comité.

Cela dit, je vais suspendre la séance pendant quelques minutes et demander aux membres du Comité de se reconnecter pour passer à huis clos afin que nous puissions discuter des consignes de rédaction pour la lettre. Je vais suspendre la séance pendant quelques minutes.

Merci.

[La séance se poursuit à huis clos]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>